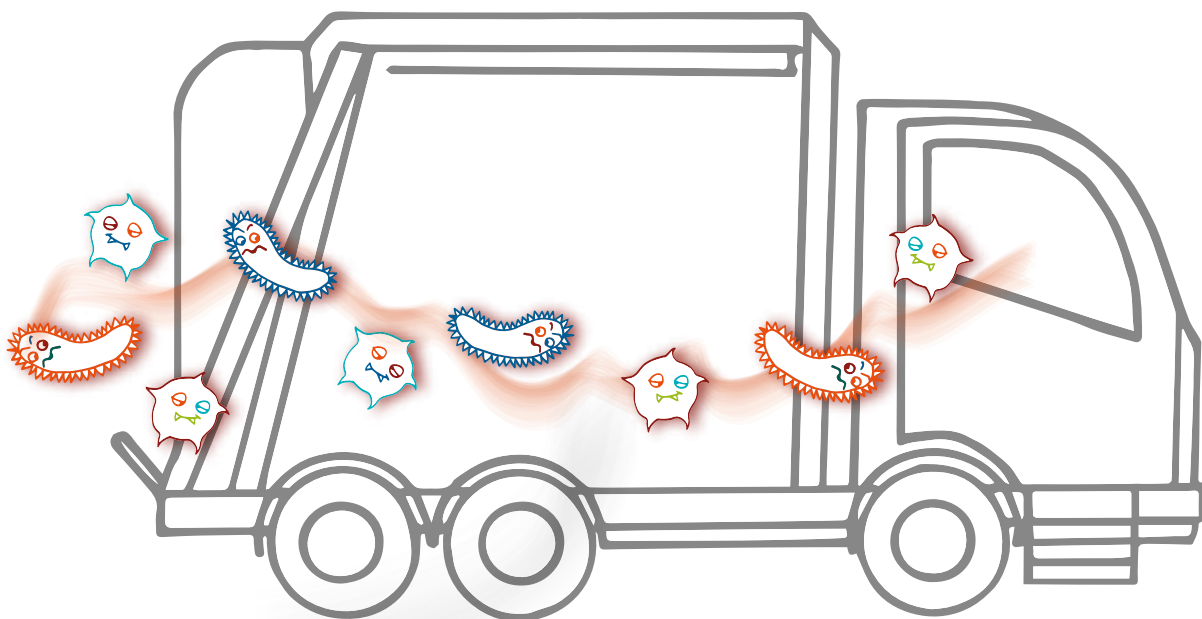
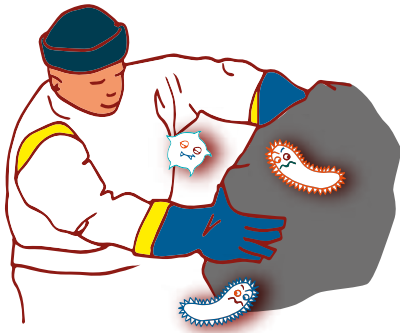


LES RISQUES BIOLOGIQUES DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



QUI EST CONCERNÉ ?

- ✱ les équipages de collecte,
- ✱ les agents de nettoyage des bennes,
- ✱ les techniciens de maintenance,
- ✱ toute personne en contact avec les déchets, les bennes, les poubelles, les outils...



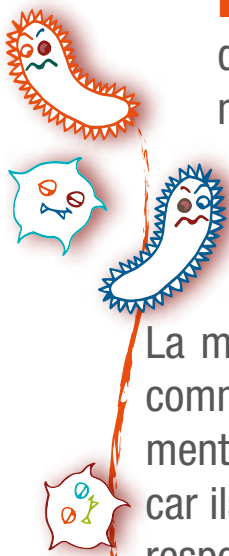
QU'EST-CE QUE LE RISQUE BIOLOGIQUE ?

C'est quand une personne est exposée à des agents biologiques (= microbes) au cours du travail.

QU'EST-CE QU'UN MICROBE ?

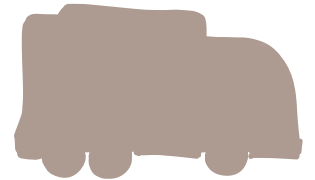
Les microbes sont des êtres vivants microscopiques. On les trouve à peu près partout : dans le sol, l'air, l'eau, les êtres vivants, les déchets...

Les bactéries, les moisissures, les virus... font partie des microbes. Au cours de leur vie, ils se multiplient et fabriquent de nombreux **produits** que l'on peut retrouver dans leur environnement.



QU'EST-CE QUI EST DANGEREUX ?

La majorité des microbes sont inoffensifs. Certains sont même très utiles comme ceux utilisés pour faire le pain, le vin, les yaourts ou certains médicaments comme les antibiotiques. D'autres sont **dangereux** pour la santé car ils peuvent être à l'origine d'une **infection** ou fabriquer des produits responsables d'**allergie** ou d'une **intoxication**.



LORS DE LA COLLECTE, OÙ SE TROUVENT LES MICROBES ?

Lors de la collecte des déchets, on peut trouver des microbes dans :

- Tous les **déchets** : ordures ménagères, emballages alimentaires, déchets verts, bouteilles en verre, canettes, vieux papiers, cartons...
- Les **poubelles** ou les conteneurs, les sacs ayant servi à stocker les déchets.
- La **benne** de collecte.
- Les **outils** ou objets ayant été en contact avec les déchets (balai, pelle, gants, **vêtements** de travail...).



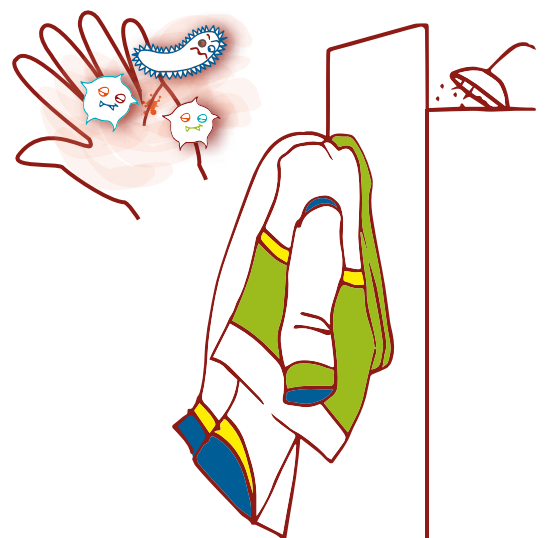
COMMENT PEUT-ON ATTRAPER (ES) MICROBES AU COURS DU TRAVAIL ?



- ✱ En **touchant** les déchets, la benne, les poubelles, les outils.
- ✱ En se touchant la bouche ou les yeux avec les mains sales (par ex. quand on fume).
- ✱ Par les vêtements de travail sales.
- ✱ En **respirant les poussières** provenant des déchets : même pour les papiers, cartons et emballages ménagers..., quand on secoue les sacs et les bacs pour les vider dans la benne.
- ✱ En **respirant les gouttelettes** créées par le jet lors des lavages.
- ✱ En cas d'incident au cours du travail : **renversement** de déchets sur soi, nuage de poudre lors d'un déversement, **projection** sur soi de matières sales.
- ✱ En cas d'accident : **piqûre** par une seringue, coupure avec du verre ou des morceaux tranchants, **blessure** ouverte avec la benne ou une poubelle...

QU'EST-CE QU'ON RISQUE POUR SOI ?

- ✱ Des infections, par exemple par les plaies.
- ✱ Des problèmes gastro-intestinaux : nausées, vomissements, diarrhées...
- ✱ Des maladies de peau.
- ✱ Des problèmes respiratoires.
- ✱ Des allergies : asthme, rhinite, conjonctivite...



QU'EST-CE QUE CELA APPORTE COMME RISQUE POUR LES AUTRES ?

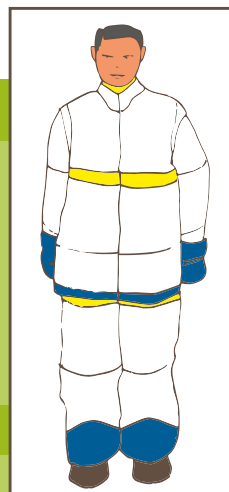
On peut :

- ✱ Transporter les microbes sur soi par les mains ou les vêtements par exemple et les communiquer aux autres.
- ✱ Apporter les microbes chez soi et transmettre des maladies à sa famille.
- ✱ Salir ses affaires personnelles, sa voiture...

Tenue de travail et hygiène

- **Vêtement de travail**
- **Gants de travail**
- **Chaussures de sécurité**

À laisser
à l'agence



Si intervention sale (dans le caisson) :
idem + combinaison jetable

Si intervention sur benne pleine ou non lavée :
idem + masque (*type FFP2...*)

Si hors atelier :
idem + combinaison jetable (*+ masque si besoin*)
+ matériel pour lavage des mains
+ vêtements haute visibilité
(*en cas d'intervention sur la voie publique*)

Si projections :
idem + lunettes de protection

- ✳ **Porter un vêtement de travail propre**
- ✳ **Adapter la tenue en fonction du type d'intervention et du type de collecte**
- ✳ **Changer aussi souvent que nécessaire et en fonction des conditions climatiques**
- ✳ **Appliquer les règles d'hygiène personnelle :**
 - se laver les mains régulièrement,
 - prendre une douche avant de quitter l'entreprise,
 - en cas de blessure même superficielle, bien nettoyer la plaie à l'eau et au savon, puis désinfecter. Surveiller l'évolution de la plaie.



Collecte des déchets verts et des déchets recyclables en conteneur

Spécificité :

Les déchets verts et les déchets recyclables contiennent **beaucoup de microbes** surtout des moisissures qui se dispersent facilement dans l'air et sont **transportés par les poussières**.

Risques :

Respirer des poussières contaminées quand le bac de déchets verts ou recyclables est vidé ou quand ils sont compactés.



Rappel : il est interdit de reprendre les sacs ou du vrac dans les conteneurs.

Bonnes pratiques :

Utiliser systématiquement le lève-conteneur.

Lors du vidage et du compactage, se positionner sur le côté de la benne de collecte, afin de ne pas se trouver dans le reflux d'air chargé de microbes.



Précaution :

Rester de préférence du côté droit de la benne ou du côté opposé à la circulation, tout en restant dans le gabarit du véhicule.



Collecte de déchets en contenants non adaptés à l'utilisation du lève-conteneur ou en vrac



Bien que cette pratique soit déconseillée, elle est cependant encore pratiquée. Certaines précautions sont nécessaires en attendant sa disparition.

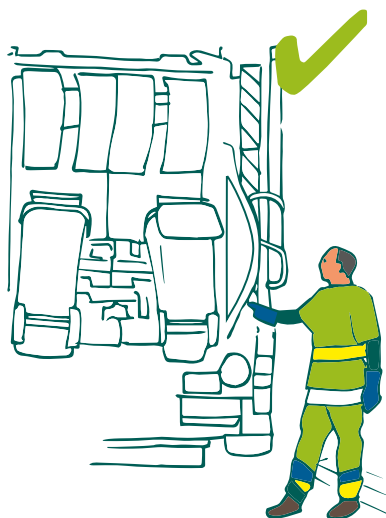
Spécificité :

- ✱ Le vidage manuel d'un bac oblige à se positionner juste derrière la benne, devant la trémie. Des **projections** de liquides et des **reflux de poussières** peuvent se produire.
- ✱ Les déchets peuvent être dangereux et contenir des objets **piquants, coupants** (seringue, tesson de bouteille...).



Risques :

- ✱ Recevoir des projections de liquides contaminés ou respirer des poussières chargées de microbes lors du vidage manuel des bacs et du compactage.
- ✱ Se couper ou se blesser avec des déchets lors de la manipulation du vrac ou de sacs ou de conteneurs non adaptés.



Bonnes pratiques :

- ✱ Ne pas collecter les sacs difficilement préhensibles ou suspects.
- ✱ Ne pas ramasser les déchets en vrac.
- ✱ **Ne pas rester à proximité de la trémie arrière.**

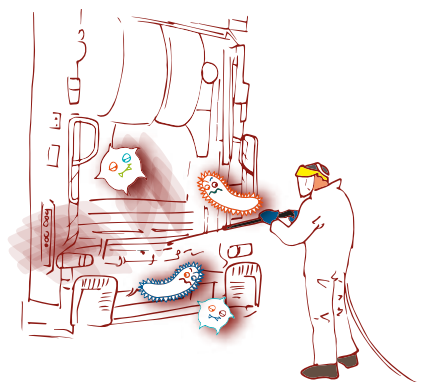
Lavage des véhicules de collecte

Spécificité :

- ✱ Le nettoyage au jet des bennes crée de **minuscules goutelettes** d'eau qui contiennent beaucoup de microbes et qui peuvent être respirées.
- ✱ Plus le jet d'eau est puissant, plus les gouttes sont fines et plus elles sont facilement respirées.

Risques :

- ✱ Recevoir des projections d'eau souillée.
- ✱ Respirer des microgouttelettes d'eau contaminées.



Les risques sont plus importants lors du :

- ✱ Lavage de la trémie et du caisson.
- ✱ Rinçage au jet d'eau du sol de l'aire de lavage après le nettoyage des véhicules.

Bonnes pratiques :

Limiter les projections d'eau souillée sur le corps

- ✱ Entrer le moins souvent possible dans le caisson et dans la mesure du possible le nettoyer de l'extérieur.
- ✱ Ne pas être trop près des équipements nettoyés, et être ainsi moins exposé aux projections.
- ✱ Porter des équipements de protection étanches.

Éviter de respirer les microgouttelettes d'eau contaminée.

- ✱ Limiter l'utilisation du jet haute pression, et lors de son utilisation porter un masque.



Précaution :

Mettre en place les béquilles de sécurité.



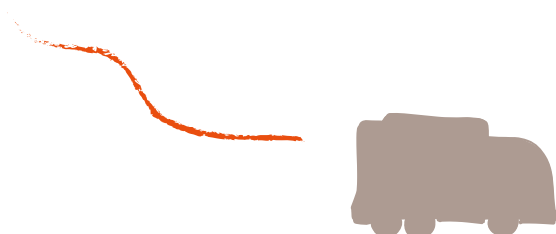
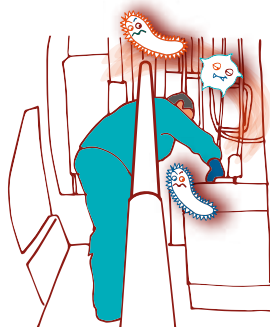
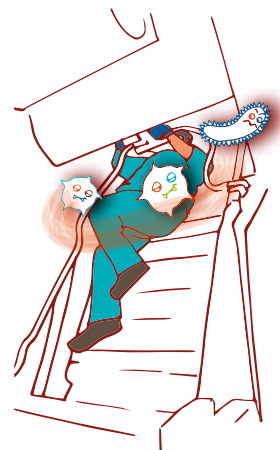
Maintenance des véhicules de collecte

Spécificité :

Certaines opérations de maintenance consistent à intervenir sur des **pièces sales** (en entrée ou à l'intérieur) de la benne.

Risques :

- ✱ Être en contact avec des déchets, des salissures, des projections ou respirer des particules contaminées, lors des interventions sur bennes non nettoyées ou non vidées.
- ✱ Respirer des poussières contaminées, lors de l'utilisation de la soufflette sur les filtres et pièces mécaniques.



Bonnes pratiques :

- ✱ Privilégier la **maintenance préventive** pour réduire les interventions dans l'urgence sur benne non nettoyée.
- ✱ **Faire nettoyer la benne avant intervention** de maintenance en atelier.
- ✱ S'assurer du vidage des jus par l'opérateur en charge du nettoyage avant d'intervenir en maintenance.

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Normandie



Caisse Régionale
d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19

www.cramif.fr

Direction Régionale
des Risques Professionnels

DIRCOM/CRAMIF/LK - DL 07/2015

DTE 253